

Répondez en ligne !

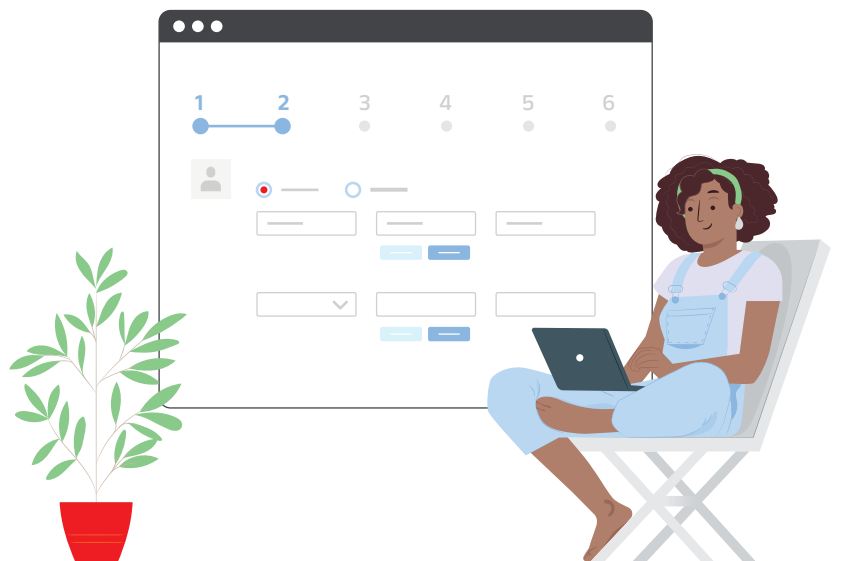
C'est **simple** **rapide** **accessible** depuis
votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Rendez-vous sur

enquetes-reglementaires-simar.cdc-habitat.fr

ou **cliquez directement sur le lien**
reçu par e-mail.

Scannez-moi !



Tout savoir sur l'enquête

Comment y répondre ?

- > Il vous suffit de compléter le formulaire ou de le corriger s'il est prérempli.
- > Joignez les justificatifs demandés :

Avis d'impôt avec QR code.



En cas de :

Changement de situation

Livret de famille,
convention PACS, etc.



Situation de handicap

Carte d'invalidité ou
carte mobilité inclusion
avec mention
« invalidité »



Séparation

Document justifiant le droit
de visite et d'hébergement
d'enfants mineurs suite à
une union libre



- > Pensez à signer votre formulaire

Dès réception de votre enquête

Vous recevrez un accusé de réception par SMS ou e-mail.

Une fois votre dossier traité, nous vous informerons de votre situation.

Si vous devez payer un supplément de loyer, il sera appliqué à partir de janvier 2027.



Si vous ne répondez pas ou si votre dossier est incomplet, vous risquez des pénalités financières importantes, prévues par la loi.

Vous avez un mois pour répondre !

Vous avez des questions ?

Reportez-vous à :

- > la notice accompagnant ce courrier ;
- > la rubrique « Aide » sur

enquetes-reglementaires-simar.cdc-habitat.fr

- > votre ligne téléphonique dédiée à l'enquête SLS (le numéro figure sur le courrier).

